

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

FORMATION EN 6 SEMESTRES (3 ANS)

QUE FAIT UN·E ÉLÈVE EN MATURITÉ PROFESSIONNELLE FORMATION ACCÉLÉRÉE EN 3 ANS ?

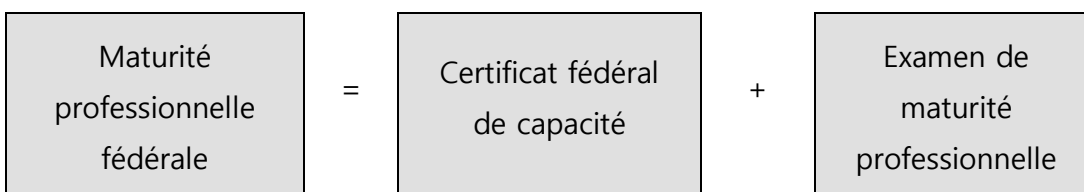
Les élèves en maturité professionnelle accélérée acquièrent une formation générale approfondie qui leur ouvre les portes des Hautes Écoles Spécialisées (HES) après 3 ans seulement.

Le CFPC dispense les cours de maturité professionnelles de la filière Technique, Architecture et Sciences de la Vie – MP TASV.

La filière accélérée est ouverte aux filières de l'architecture et du génie civil en plein-temps école uniquement.

DÉFINITION

La maturité professionnelle consiste en une formation générale approfondie. Achevée avec succès et complétée d'un certificat fédéral de capacité, elle mène à l'obtention d'un certificat fédéral de maturité professionnelle.



Pour plus d'informations :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/maturite/maturite-professionnelle.html>

VOIES DE FORMATION

La filière accélérée sur 3 ans est proposée aux meilleur·e·s candidat·e·s des sections architecture et génie civil retenu·e·s en filière plein-temps et qui remplissent les conditions d'admission dans la filière MP 1.

En cas de difficultés en filière accélérée, la filière sur 8 semestres (4 ans) est parfois envisageable, si les places le permettent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible en filière accélérée, il faut :

1. Être admis·e en filière CFC orientation architecture ou génie civil plein-temps ;
2. Être admis·e en filière MP.

1. Admission en CFC

Le choix de la filière accélérée avec MP sur 3 ans doit être indiqué au moment de l'inscription.

2. Admission en MP

Les conditions d'admission en maturité professionnelle varient selon l'école de provenance :

<https://www.ge.ch/inscription-enseignement-secondaire-ii/inscriptions-scolarites-provenances>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'élève en filière accélérée fait sur 3 ans ce qu'il est habituellement prévu de faire sur 4 ans. Il·Elle suit deux formations en même temps : il·elle apprend un métier (CFC) qui l'occupe entre trois et quatre jours par semaine et, en plus de cette formation initiale, suit une formation approfondie de maturité professionnelle, dont les cours sont dispensés sur une journée par semaine en 1^{ère} et en 3^{ème} année, et sur deux jours en 2^{ème} année.

Les bulletins CFC et MP sont indépendants. L'élève doit ainsi être promu·e dans les deux filières et a un·e maître·sse de classe pour chacune d'elles.

HORAIRE TYPE

Filière en 3 ans

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année		3 ^{ème} année
8:05-8:50	Maths	Maths	Maths	Maths
8:55-9:40	Maths	Maths	Maths	Maths
10:05-10:50	Maths	Allemand	Physique	Maths
10:55-11:40	Allemand	Allemand	Physique	Physique
11:45-12:30				
12:40-13:25	Français	Français	Français	Physique
13:30-14:15	Anglais	Anglais	Français	Français
14:35-15:20	Économie	Histoire	Anglais	Français
15:25-16:10	Économie	Histoire	Anglais	Chimie
16:15-17:00	Histoire		Droit	Chimie
	(TID 1)*	(TID 2) *	(TID 3) *	(TIP) *

* TID = Travail InterDisciplinaire (se fait à l'intérieur des différentes branches)

TIP = Travail Interdisciplinaire centré sur un Projet (se fait de façon autonome avec un-e enseignant-e en accompagnement)

CONDITIONS DE PROMOTION

La promotion en maturité professionnelle se fait **au semestre**.

Pour être admis-e au semestre suivant, il faut que :

- a. la moyenne générale soit égale ou supérieure à 4 ;
- b. la somme des écarts entre les notes insuffisantes et la note 4 soit inférieure ou égale à 2 ;
- c. deux notes au maximum sont inférieures à 4.

Un-e élève non promu-e à droit, au cours de sa formation en MP, à une promotion par dérogation. En cas de nouvelle non promotion à la fin d'un semestre, il/elle est exclu-e de la filière MP et poursuit en CFC uniquement. Pour un-e élève en filière accélérée, cela implique de passer en filière 4 ans, sans MP. Il est ainsi important d'anticiper les difficultés rencontrées pour éventuellement envisager un changement de filière et éviter ainsi l'exclusion.

En cas d'interruption ou d'échec en filière MP 1 (pendant le CFC), la filière MP 2 (après le CFC), reste ouverte. L'élève doit toutefois maintenir son niveau en anglais et en allemand car la filière CFC ne dispense pas de cours dans ces deux branches. De plus, l'admission en MP 2 est soumise à des examens d'admission.

Pour plus d'informations : <https://icp.ge.ch/po/nicolas-bouvier/filieres/maturite-post-cfc/maturites-professionnelles-mp2-hors-type-economie>

NOMBRE DE PÉRIODES PAR BRANCHE

Branches	En cours d'année	Total formation
Domaine fondamental		
Français	6	240
Allemand	3	120
Anglais	4	160
Mathématiques	5	200
Domaine spécifique		
BRANCHE 1		
Physique	4	160
Chimie	2	80
BRANCHE 2		
Mathématiques	5	200
Domaine complémentaire		
Histoire et institutions politiques	3	120
Économie et Droit	3	120
Interdisciplinarité		
Travail interdisciplinaire dans les branches	Sur l'ensemble de la formation	(104)
Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	1	40

Les élèves pouvant justifier d'acquis antérieurs peuvent, au cours de leur formation, bénéficier de contrats de confiance, voire, selon les cas, de dispenses.

EXAMENS

Branches	Examen anticipé	Examen final
Allemand	Écrit et oral	
Anglais	Écrit et oral	
Mathématiques - fondamental	Écrit	
TIP	Écrit et oral	
Mathématiques - spécifique		Écrit
Physique et chimie		Écrit
Français		Écrit et oral

TITRE DÉLIVRÉ

La maturité professionnelle est un titre délivré par le Canton et reconnu par la Confédération.

Le certificat fédéral de maturité professionnelle fédérale est délivré après la réussite des examens de CFC et des examens de maturité professionnelle.

DÉBOUCHÉS ET PERFECTIONNEMENT

La maturité professionnelle du CFPC (MP TASV) permet d'entrer sans examen à la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (HEPIA).

<https://www.hesge.ch/hepia/>

En cas de changement de domaine d'étude, des compléments de formation sont à effectuer pour l'accès à d'autres HES.

Pour plus de renseignements :

<https://www.ge.ch/document/documentation/maturite-professionnelle-geneve>

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le CFPC dispense des cours de maturité professionnelle orientation **TASV** : Technique, Architecture et Sciences de la Vie.

Lien et documents de la Confédération

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/maturite/maturite-professionnelle.html>

Ordonnance sur la maturité professionnelle / OMPr

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle / PEC MP

Lien et documents du Canton

<https://www.ge.ch/document/documentation/maturite-professionnelle-geneve>

Brochure 'La maturité professionnelle vous ouvre toutes les portes'

Plan d'études cantonal de maturité professionnelle / PEc MP – formation sur 6 semestre
(en 3 ans)

Plan d'études cantonal de maturité professionnelle / PEc MP – formation sur 8 semestre
(en 4 ans)